

CONSEIL MUNICIPAL de DOMPIERRE les ORMES

REUNION du 8 mars 2011

Convocation en date du : 03/03/2011

Date d'affichage de la convocation : 03/03/2011

Date d'affichage du Procès-Verbal : 18/03/2011

L'an deux mille onze, le huit mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de DOMPIERRE-LES-ORMES, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian MAZUÉ, Maire.

Présents :

Mmes Paulette BALIGAND, Martine CARRETTE, Séverine DEBIEMME, Nicole DUREL, Chantal JUGNET, Elisabeth MARTINOT

MM. Jean-Pierre BENAS, Michel CORTIER, Jean-Yves COURTOIS, Jean-Baptiste DUPY, Christian MAZUE, Michel POURCELOT, Roland SIMONET.

Absent-excuse : M. Marcel RENON a donné procuration à M. Michel POURCELOT

Mme Martine CARRETTE a été élue Secrétaire de séance.

1°) Contrat C.A.E.

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi Passerelle de M. Christian BEURRIER s'est terminé le 28 février 2011 et que son contrat a été renouvelé pour une période de 6 mois soit jusqu'au 31 août 2011.

Le Conseil Municipal,

- entérine le renouvellement du Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi de M. Christian BEURRIER à compter du 1^{er} mars 2011 jusqu'au 31 août 2011, sur la base de 35 h par semaine rémunéré Echelle 3, Echelon 8, IB : 337 - IM : 319.

2°) Attribution de Compensation de Taxe Professionnelle (A.C) 2011

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5214-23-1 ;

Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1609 quinquies CIII et 1609 nonies C ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 92/382 du 30 décembre 1992 portant création de la Communauté de communes de Matour et sa Région modifié notamment par l'arrêté préfectoral n° 10/045305.2-1 de décembre 2010 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 21 septembre 2006 décidant d'instituer le régime fiscal de la Taxe Professionnelle Unique (TPU) à compter du 1^{er} janvier 2007 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 27 janvier 2011 fixant le nombre de représentants à la Commission d'Evaluation des Charges transférées (CLETC) à 1 membre par commune membre ;

Le Maire expose que la CLETC de la Communauté de Communes s'est réunie le 27 janvier 2011 pour actualiser l'Attribution de Compensation suite à l'adhésion de la Commune de Clermain à la Communauté de communes. Il précise en avoir reçu la notification avant le 15 février 2010 conformément à la loi.

Le Maire présente le rapport de la C.L.E.T.C. adopté à l'unanimité le 27 janvier dernier, indique que ce rapport a été aussi approuvé à l'unanimité du Conseil Communautaire le 27 janvier dernier et précise que ce rapport est à approuver par les conseils municipaux des Communes membres par délibérations concordantes, à la majorité qualifiée.

Rappelant que l'Attribution de Compensation est payable par trimestre depuis sa mise en place, le Maire propose d'approuver le rapport de la C.L.E.T.C. et de confirmer le paiement de l'Attribution de Compensation par trimestre.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé du Maire, après en avoir délibéré,

- décide d'approuver le rapport de la Commission d'évaluation des Charges Transférées (C.L.E.T.C) adopté à l'unanimité le 27 janvier 2011, dont le tableau récapitulatif est joint en annexe de la présente délibération ;

- confirme que l'attribution de compensation définitive sera versée trimestriellement.

3°) Remplacement matériel vétuste éclairage public

Le Maire donne connaissance d'un devis de l'entreprise SYDESL concernant le remplacement d'équipements défectueux de l'éclairage public. Cela concerne le remplacement de matériel Rue Laurent, Route du Cimetière, l'arrière de la Mairie et la Gare.

Ce devis s'élève à 3 600 € H.T avec une participation du SYDESL de 50%.

Le Conseil Municipal,

- accepte le remplacement d'une partie du matériel à savoir :

- Rue du Cimetière (dit Ecole) => 4

- Rue Laurent (dit Champ de la Croix) => 1

- Arrière de la Mairie (dit Gendarmerie) => 1

- donne son accord sur le montant de la contribution communale s'élevant à la somme de 1 200 € HT,

- sollicite l'aide du Conseil Général,

- dit que cette contribution est inscrite au B.P. 2011.

4°) Travaux bâtiments

a) Bureau de Poste

M. Roland SIMONET indique qu'il n'a aucune nouvelle des services de la Poste concernant le début des travaux.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un courrier au service « bâtiments » de la Poste a été transmis pour les informer des entreprises retenues. Un autre courrier a été envoyé à M. Deltreil, Directeur des Projets, pour lui demander le maintien de la totalité de l'activité postale pendant la durée des travaux. Ce dernier refuse en raison notamment d'un problème de sécurité des personnes et des biens.

b) Travaux rampe d'accès

M. Roland SIMONET indique qu'aucune solution n'a été trouvée pour l'instant pour la rampe d'accessibilité handicapés donnant accès à la Mairie. Il est proposé de demander conseil à un architecte.

Concernant le perron de la Mairie, il est souligné la dangerosité du site.

M. Roland SIMONET rappelle que des travaux de restauration de l'escalier avaient été programmés mais qu'avec la mise aux normes PMR, ce chantier a dû être annulé. En effet, il ne paraissait pas judicieux d'investir dans des travaux de réfection pour tout refaire après.

5°) Voirie

M. Jean Pierre BENAS indique qu'il a assisté à une réunion de la Communauté de Communes pour l'ouverture des plis pour les travaux de voirie communautaire et indique que les prix sont en augmentation par rapport à l'année dernière.

M. le Maire fait part de la réunion qui s'est tenue dernièrement avec M. NARBOUX et M. DURAND de la DRI concernant les travaux de réfection de la RD 95 et de la RD 41.

Après une visite sur place, il a été constaté qu'il n'y avait pas trop de bordures à changer mais M. SIMONET rappelle l'importance de prévoir les accès PMR au niveau des passages piétons.

Les différents gestionnaires de réseaux seront contactés (le Syndicat des Eaux, la Communauté de Communes, France Télécom, EDF) pour connaître d'éventuelles interventions afin de coordonner les travaux.

Il est également demandé de recontacter la DRI pour leur signaler le passage de la course cycliste de la Pentecôte afin de ne pas entreprendre le chantier à cette période.

- M. Jean Pierre BENAS fait part de sa rencontre avec M. DEBESSON pour une demande de goudronnage de la vieille route et auquel il a réitéré que de tels travaux n'étaient pas envisageables.

6°) Informatisation bibliothèque

Le Maire donne connaissance des devis de la société Microbib pour la fourniture d'un logiciel pour la gestion de la bibliothèque et de petits matériels. Le premier devis s'élève à 3 111,30 € HT et le deuxième à 2 193,00 € HT, incluant la formation sur site.

Le Conseil Municipal,

- accepte le devis solution 2 pour un montant HT de 2 193,00 €,
- présente le plan de financement suivant :

Coût de l'opération : achat logiciel + matériel (scannette) : 1 129,00 €

Financement :	aide Conseil Général :	564,50 €
	aide DRAC :	282,25 €
	auto financement :	282,25 €

- sollicite l'aide du Conseil Général au titre de l'informatisation des bibliothèques à hauteur de 50%,
- sollicite l'aide de la DRAC au titre du concours particulier de la D.G.D à hauteur de 25 %,

- autorise le Maire à signer le bon de commande correspondant.

7°) Hameau des Ormes

Le Maire fait part au Conseil Municipal de plusieurs réclamations concernant le problème des chats au Lotissement Le Hameau des Ormes. Il est prévu la capture des chats errants et un courrier sera envoyé à chaque habitant du lotissement pour leur demander de bien vouloir équiper leur animal d'un collier ou de les faire tatouer afin de les identifier.

8°) Logements Maison Michel

Le Maire indique que le logement n° 2 à la Maison Michel sera libre à la location à compter du 1^{er} avril prochain.

9°) Vente aux enchères

Le Maire rappelle la vente aux enchères du mobilier d'un ancien locataire qui aura lieu ce mercredi 09 mars à 10h30 au garage Rue du Cimetière.

10°) Bascule Publique

Le Maire informe le Conseil Municipal que la bascule publique a été réparée et que 2 capteurs étaient hors service. Les 6 autres étant dans un état de vétusté avancée, il a été choisi de tous les changer afin d'être tranquille et bénéficier ainsi d'une garantie de 2 ans sur ce matériel sauf foudre et surtension. La facture s'élève à 3 654,74 € TTC.

M. Jean Yves COURTOIS indique qu'il serait judicieux d'installer un parafoudre, ce matériel étant très sensible. Le Maire lui demande d'étudier le dossier et de faire une proposition.

11°) APVN

Le Maire donne lecture d'un courrier de la Préfecture concernant le dossier de l'ancienne décharge de Bois du Lin qui rappelle que le nettoyage de cette ancienne décharge est de la compétence de la Commune. Le Maire indique avoir pris RDV avec l'APVN pour faire le point sur la situation de ce dossier. Concernant la décharge pour les déchets verts et gravats, il est demandé d'afficher sur place les jours et heures d'ouvertures.

12°) Courrier Mairie de Trivy

Le Maire donne connaissance d'un courrier de M. le Maire de Trivy concernant un voyage au Parlement du Luxembourg.

Chaque conseiller est invité à le contacter s'il est intéressé.

13°) Vidange fosses septiques

Une nouvelle campagne de vidanges des fosses septiques est prévue courant du mois de mai. Pour de plus amples renseignements, contacter la Mairie ou la Communauté de communes.

14°) Cérémonie du 19 mars

Le Maire indique qu'il a reçu un courrier de la FNACA pour une invitation à leur cérémonie du 19 mars prochain à 11h30 au monument aux morts.

15°) P.L.U

Le Maire fait part du compte-rendu rédigé par M. Yves BERTHET de la DDT71, concernant les points posant problèmes au projet PLU.

16°) Courrier anonyme

Le Maire donne lecture d'un courrier reçu en Mairie le 05/03/2011 concernant la détérioration du tunnel de l'ancienne voie du chemin de fer à Monnet. Il apparaît que ce tunnel est sur du domaine privé et que les travaux de réfection ne sont pas du ressort de la Commune. Un courrier sera adressé au propriétaire pour l'en informer.

17°) Repas CCAS

La Maire rappelle le repas annuel du CCAS qui aura lieu le dimanche 03 avril prochain. Mme Martine CARRETTE est désignée pour représenter la Commune.

18°) Bureau de vote

Le Maire indique qu'il manque une personne pour tenir le bureau de vote le 20/03 de 12h à 14h et une le 27/03 de 14h à 16h. Un tableau récapitulatif des permanences sera envoyé à chaque conseiller dans les prochains jours.

19°) Borne défibrillateur

Le Maire souligne qu'il serait important de procéder à l'acquisition d'une borne défibrillateur. Les élus à l'unanimité soutiennent ce projet. Ils chargent le Maire d'étudier ce dossier.

20°) Dossier écoles

Mme Martine CARRETTE demande où en est le dossier école. Le Maire indique avoir déposé les dossiers de demande de subventions auprès de l'Europe (FEADER) et du Conseil général. Il commente aussi la réunion du 19/02 avec l'Inspectrice d'académie concernant ce projet de réhabilitation et la possibilité d'une ouverture de classe. Un débat s'installe concernant la possibilité de création d'une nouvelle école.

21°) Appartement de Chambéry

M. Roland SIMONET indique que M. Jean Baptiste DUPY lui a transmis des propositions financières d'agences pour la mise en vente des appartements de Chambéry dans leur établissement.

Le Maire et M. Roland SIMONET sont chargés de suivre ce dossier.

22°) Gendarmerie

M. Roland SIMONET et Mme Paulette BALIGAND relatent la rencontre qu'ils ont eu avec M. et Mme GODARD, 57 Rue de la Gendarmerie, concernant les problèmes de chauffage.

Ils indiquent que la Commune prendra en charge les travaux pour les problèmes d'infiltrations d'air mais qu'elle ne participera pas à l'installation du chauffage supplémentaire demandé.

23°) Route de Frouges

Mme Paulette BALIGAND fait part d'un problème pour les poids lourds hors gabarit qui s'engagent sur la route de Frouges pour aller à Frouges. En effet, ils sont obligés de faire marche arrière, ne pouvant pas tourner au virage du pont du Vernay.

Il conviendrait de mettre un panneau au début de la Route de Frouges indiquant une interdiction de circulation aux poids lourds à 100 m.

Prochaines réunions :

- Bureau Municipal : samedi 19 mars 2011 à 9h30 en Mairie.
- Conseil Municipal : mardi 5 avril 2011 à 20h30 en Mairie.

Fin de séance : 23h10